



VILLE DE PORT EN BESSIN – HUPPAIN
15 Rue Docteur Camille Huet
Tél. 02.31.21.72.12 – laurence.thomasse@portenbessin-huppain.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE INSTALLATION
(Étalages, contre-étalages, terrasses ouvertes, contre-terrasses, écrans,
jardinières, chevalets, panneaux mobiles, etc...)**

ENSEIGNE DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....

NUMERO SIRET :

NUMERO SIREN :

NOM et PRENOM DU DEMANDEUR :

FONCTION :

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

N° DE TELEPHONE :

MAIL DE L'ÉTABLISSEMENT :

➤ **SOLLICITE LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE OUVERTE** :

Création

Modification

changement de propriétaire

Extension (voisinage) **(joindre impérativement l'autorisation accordée)**

Type d'établissement : bar
 restaurant
 autre (à préciser)

DIMENSIONS : _____

SOIT UNE SURFACE TOTALE DE : _____

DOCUMENTS A JOINDRE

La demande doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- L'imprimé type dûment complété et signé ;
- Le document Kbis, de moins de 3 mois, émanant du greffe du Tribunal de Commerce ;
- Une photo du secteur concerné, qui doit permettre d'appréhender tout l'environnement de la future terrasse (mobilier urbain, plantations... éventuels existants) ;
- Un plan côté et suffisamment large pour montrer l'insertion de la terrasse dans son environnement : ce plan précise l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobilier urbain, potelets, plantations ...) ;
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile » de l'exploitant.
- Une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers. Elle doit notamment montrer le caractère démontable des installations.

➤ SOLLICITE L'AMENAGEMENT DE LA TERRASSE :

| | <i>NOMBRE</i> | <i>COULEUR</i> | <i>MATERIAU</i> |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| <i>TABLES</i> | | | |
| <i>CHAISES</i> | | | |
| <i>PARASOL</i> | | | |
| <i>JARDINIERES</i> | | | |
| <i>AUTRES (brumisateurs, appareils d'éclairage, chauffage...)</i> | | | |

Toute publicité est interdite sur les mobiliers, seul le nom de l'établissement peut être mentionné sur les parasols et les mobiliers de délimitation sans que les lettres excèdent une hauteur de 20 cm.

☞ **POUR LA POSE D'ECRANS DE DELIMITATION (OU JOUEES)** remplir le formulaire de **déclaration préalable** qui sera instruit par le service instructeur après avis de l'Architecte des Bâtiments de France

☞ **POUR LA POSE D'ENSEIGNE (pose – modification – changement)** remplir le **formulaire de demande d'autorisation de pose d'enseigne** qui sera instruit par le service instructeur après avis de l'Architecte des Bâtiments de France

| | <i>DESCRIPTIF (DIMENSION, MATERIAUX UTILISES, ETC...)</i> | <i>EMPLACEMENT</i> |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------|
| <i>CHEVALET</i> | | |
| <i>PANNEAU MOBILE</i> | | |

☞ **JOINDRE : UN PLAN CADASTRAL AVEC SITUATION DU CHEVALET OU PANNEAU MOBILE ET UNE PHOTO**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je m'engage à me conformer aux dispositions du règlement des terrasses remis avec cette demande et à m'acquitter auprès de la Ville de Port-en-Bessin-Huppain des taxes et redevances afférentes à son occupation privative.

Date :

Signature du demandeur :